MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIERES

AGENCE NATIONALE D'APPUI
AU DEVELOPPEMENT RURAL

ANADER

DIRECTION COMMUNICATION
ET RELATIONS PUBLIQUES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline – Travail

CAHIER DE CHARGE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ACCOMPGNEMENT A L'ELABORATION D'UN PLAN DE CIRCULATION DE L'INFORMATION



Table des matières

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION 3
II- OBJECTIFS 3
III- RESULTATS ATTENDUS 3
IV- METHODOLOGIE 4
V- ACTIVITES A RÉALISER PAR LE CONSULTANT 4
VI- PROFIL DU CONSULTANT 4
VII- DUREE DE L'ATELIER 4
VIII- COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DE L'ATELIER 4
IX- LIVRABLES ATTENDUS 4
X- MODALITES DE SUPERVISION 5

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'information au sein d'une entreprise est un pilier essentiel de la stratégie de développement, de l'efficacité opérationnelle et de la prise de décisions. L'importance de l'information dans la gestion et la conduite des activités au sein d'une entreprise comme l'ANADER ne saurait être sous-estimée. À ce niveau, il est malheureusement à constater que le système de circulation de l'information au sein de l'ANADER mérite d'être amélioré. En effet, il s'agit réduire considérablement plusieurs risques dont celui de la divulgation d'informationnelles confidentielles à des personnes et de la propagation de rumeurs au sein de l'entreprise.

Face à ces défis liés à une diffusion inadéquate et non normalisée de l'information, il devient impératif d'envisager la mise en place d'un plan de circulation de l'information au sein de l'ANADER. Une telle initiative revêt une importance capitale, voire cruciale, pour plusieurs raisons.

Premièrement, un système de circulation de l'information bien structuré favorise la transparence et la cohérence au sein de l'organisation. En garantissant que les bonnes informations parviennent aux bonnes personnes au bon moment, cela réduit les risques d'interprétations erronées ou de malentendus, renforçant ainsi la confiance et la collaboration entre les différentes équipes et départements.

Deuxièmement, un plan de circulation de l'information efficace contribue à protéger la confidentialité des données sensibles. En définissant clairement les canaux et les protocoles de communication, il limite les risques de fuites d'informations confidentielles et préserve l'intégrité des données cruciales pour l'entreprise.

Enfin, la mise en place d'un plan de circulation de l'information offre l'opportunité d'instaurer une culture organisationnelle axée sur la communication et la collaboration. En encourageant le partage et l'échange d'informations à tous les niveaux de l'entreprise, cela favorise l'innovation, la créativité et le développement professionnel des employés.

Dans un environnement marqué par la décentralisation des activités, la multiplicité des acteurs, la digitalisation progressive des processus et l'exigence accrue de performance, la circulation efficace de l'information constitue un levier stratégique pour l'atteinte des objectifs institutionnels.

Aussi, la Direction de la Communication et des Relations Publiques, entend-t-elle tenir un atelier d'élaboration du plan de circulation de l'information de l'ANADER qui réunira toutes les parties prenantes ainsi qu'un consultant externe qui accompagnera l'élaboration de ce document.

Les présents termes de référence définissent les contours de cette activité.

II- OBJECTIFS

Recruter un consultant pour l'accompagnement à l'élaboration d'un plan structuré de circulation de l'information fluide et sécurisé au sein de l'ANADER.

Il s'agira de façon spécifique de :

- Faire l'analyse des forces et faiblesses du système actuel de diffusion de l'information au sein de l'ANADER ;
- Proposer un nouveau plan de circulation de l'information ;
- Indiquer les différentes conditions de mise en œuvre du plan de circulation de l'information au sein de l'ANADER.

III- RESULTATS ATTENDUS

À l'issue de cet atelier, les résultats attendus sont :

- Les forces et faiblesses du système actuel de diffusion de l'information au sein de l'ANADER sont connues ;
- Un nouveau plan de circulation de l'information est défini ;
- Les conditions de mise en œuvre du nouveau plan de circulation de l'information sont connues.

IV- METHODOLOGIE

L'atelier se déroulera en trois (3) phases avec les différentes parties prenantes à savoir, la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction Informatique et Système d'Information (DISI), la Direction de la Formation et de la Documentation (DFD) et l'appui d'un consultant.
Toutes les différentes activités se feront par des sessions en plénières.

V- ACTIVITES A RÉALISER PAR LE CONSULTANT

L'exécution de l'atelier requiert la réalisation des activités suivantes par le consultant :

- Analyser le système actuel de circulation de l'information afin d'identifier les forces, faiblesses, dysfonctionnement et opportunités d'amélioration :
 - Analyse documentaire
 - Cartographie des canaux actuels
 - Analyse des flux d'informations formels et informels
- Recueillir et formaliser les besoins informationnels spécifiques de chaque catégorie d'acteurs :
 - Identification
 - Analyse des attentes en matière de réactivité, de fiabilité et de traçabilité de l'information
- Concevoir un plan structuré, cohérent et adapté au fonctionnement de l'ANADER :
 - Définition des principes directeurs
 - Formalisation des circuits de circulation de l'information
 - Définition des rôles et responsabilités (qui produit ? qui valide ? qui diffuse ? qui reçoit ?)
 - Identification et harmonisation des canaux et supports
 - Intégration des outils numériques existants ou à renforcer
 - Élaboration de procédures et schémas de circulation
- Proposer des outils opérationnels de mise en œuvre et de suivi.

VI- PROFIL DU CONSULTANT

Le présent atelier sera réalisé avec l'appui d'un consultant national ou international répondant aux exigences ci-après :

- Formation supérieure en communication, management, organisation ou domaine connexe (BAC+5) ;
- Expérience (7 – 10 ans) en communication d'entreprise / institutionnelle ;
- Bonne connaissance du fonctionnement des organisations publiques ou parapubliques ;
- Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de facilitation.

VII- DUREE DE L'ATELIER

L'atelier se déroulera sur une période de cinq (05) jours ouvrables du 22 au 27 mars 2026.

VIII- COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DE L'ATELIER

L'atelier aura lieu au centre de formation à la mécanisation agricole de Grand-Lahou (CFMAG).

IX- LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant devra produire au cours de l'atelier d'élaboration du plan de circulation de l'information de l'ANADER :

- La cartographie des flux d'information existants ;
- Le document d'analyse des dysfonctionnements et des risques ;

- La matrice des besoins informationnels par acteurs et par niveau hiérarchique ;
- Le document du Plan de Circulation de l'Information ;
- Les schémas et matrices de circulation de l'information à l'ANADER ;
- Les fiches de procédures ;
- Un guide d'utilisation.

X- MODALITES DE SUPERVISION

L'atelier sera supervisé par la Direction Générale, en lien étroit avec la Direction de la Communication et des Relations Publiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de l'Informatique et des Systèmes d'Information, et la Direction de la Formation et de la Documentation.